

DELIBERATION
DE LA REGIE DIEPPOISE
POUR LES ACTIVITES PORTUAIRES

**ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA REGIE DIEPPOISE DES
ACTIVITES PORTUAIRES**

Réunion du 22 octobre 2024

Le Conseil d'administration de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires s'est réuni le 22 octobre 2024 à 14h30, au siège, 1 quai du Tonkin 76201 Dieppe, sous la présidence de Monsieur Jean-François Bloc, doyen d'âge.

Sont présents :

- M. Jean François Bloc, titulaire
- M. Dominique Patrix, titulaire
- M. Nicolas Langlois, titulaire
- M. Robin Devogelaere, suppléant
- M. Philippe Deiss, personne qualifiée, en visioconférence

Sont excusés :

- M. Alain Bazille, titulaire, représenté par M. Robin Devogelaere, suppléant
- M. Jean-Baptiste Gastinne, titulaire, M. Marc Millet, suppléant
- Mme Imelda Vandecandelaere, titulaire, M. Pierre Vogt, suppléant

- M. Gastinne a remis un pouvoir à M. Bloc.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires, adoptés par le Comité Syndical du 29 mars 2019, notamment en leur articles 11 et 12 ;

Vu le règlement intérieur de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires ;

Vu le rapport de son Président ;

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres ;

CONSIDERANT

Que le vote à main levée, proposé par le Président de séance, a été accepté par la totalité des membres présents ;

- Pour l'élection du Président de la Régie :
 - Que le Président de la Régie Dieppoise pour les Activités Portuaires est élu par le Conseil d'Administration à la majorité absolue des suffrages exprimés.
 - Qu'est candidat à l'élection de président de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires : Monsieur Jean-François BLOC
 - Qu'à l'issue du premier tour de scrutin, le candidat a obtenu les résultats suivants : Monsieur Jean-François BLOC a obtenu 5 voix
 - Que Monsieur Jean-François BLOC a obtenu l'unanimité des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin

- Pour l'élection du Vice-président de la Régie :
 - Que le Vice-président de la Régie Dieppoise pour les Activités Portuaires est élu par le Conseil d'Administration à la majorité absolue des suffrages exprimés.
 - Qu'est candidat à l'élection de Vice-président de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires : Monsieur Dominique PATRIX
 - Qu'à l'issue du premier tour de scrutin, le candidat a obtenu les résultats suivants : Monsieur Dominique PATRIX a obtenu 5 voix
 - Que Monsieur Dominique PATRIX a obtenu l'unanimité des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin

Après en avoir délibéré,

5 membres présents et 1 membre représenté sur les 7 membres en exercice

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 1

DECIDE A LA MAJORITE

D'acter l'élection de Monsieur Jean-François BLOC comme Président de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires

D'acter l'élection de Monsieur Dominique PATRIX comme Vice-président de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires

LE PRESIDENT DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA REGIE DIEPPOISE DES
ACTIVITES PORTUAIRES

Jean-François BLOC

Acte rendu exécutoire après envoi en préfecture le

Publication le

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

